



# Ville de Mitry-Mory

## Délibération du Conseil Municipal

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

### Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice : 33
- présent : 27
- excusés représentés : 06
- absents : 00

Séance du 20 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 novembre, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre, s'est rassemblé à la salle Jean Vilar, 5, avenue Jean Baptiste Clément, à 20h30, sous la présidence de Corinne DUPONT, Maire.

PRESENTS					
ADJOINTS					
Marianne MARGATE	X	Benoît PENEZ	X	Charlotte BLANDIOT-FARIDE	X
Franck SUREAU	X	Naïma BOUADLA		Christian GRANDAY	
Laure GREUZAT	X	Luc MARION	X	Gilbert TROUILLET	X

PRESENTS			
CONSEILLERS MUNICIPAUX			
Josiane MARCOUD	X	Julie MOREL	X
Jean Pierre BONTOUX	X	Vincent BOT	
Jean BOUGEARD	X	Audrey MERET	X
Guy DARAGON	X	Gérard GAUTHIER	X
Dominique DUIGOU	X	Philippe LALOUE	X
Farid DJABALI	X	Dominique MANIERE	X
Yannick REIS LAGARTO	X	Corinne ADAMSKI-CAEKAERT	X
Jacques DURIN	X	Farida BENMOUSSA	
Louise DELABY	X	Laurent PRUGNEAU	X
Florence AUDONNET		Isabelle PEREIRA	
Claire KAHN	X	Sun-Lay TAN	X
Mohammed KACHOUR	X		

### Excusée ayant donné pouvoir :

Madame Naïma BOUADLA à Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE  
 Monsieur Christian GRANDAY à Marianne MARGATE  
 Madame Florence AUDONNET à Madame Corinne DUPONT  
 Monsieur Vincent BOT à Monsieur Franck SUREAU  
 Madame Farida BENMOUSSA à Madame ADAMSKI-CAEKAERT  
 Madame Isabelle PEREIRA à Monsieur LALOUE

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît PENEZ

---■■■■---

Délibération n°07-: Versements d'acomptes sur factures aux organismes prestataires des classes de neige - année scolaire 2014-2015.

**Délibération n°07 : Versements d'acomptes sur factures aux organismes prestataires des classes de neige - année scolaire 2014-2015**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Monsieur Franck SUREAU, Adjoint au Maire, délégué à l'Enseignement et à la vie scolaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles - L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de l'Education,

Vu la circulaire n°99-136 du 21.09.1999 (B.O. n°7 du 23 septembre 1999) et la circulaire n°2005-001 du 05.01.2005 (B.O. n°2 du 13 janvier 2005) fixant les modalités d'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu les propositions des organismes prestataires, la Ligue de l'enseignement : Fédération des œuvres complémentaires de l'école laïque de Seine et Marne « FOCEL » et l'Association de l'éducation populaire et du droit aux vacances « ODCVL »,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Education, de la Culture, des Sports des Loisirs et de la Vie associative du 6 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale du 13 novembre 2014,

**DELIBERE**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** les conventions à intervenir avec la Ligue de L'Enseignement « FOCEL » et l'ODCVL -relatives aux classes de neige - année scolaire 2014-2015.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à l'organisation des séjours de classes de neige présentées par les organismes prestataires : la FOCEL et l'ODCVL.

**DECIDE** le versement d'un acompte de 30 % aux organismes prestataires des classes de neige, soit pour la FOCEL un montant de 42 383 € et pour l'ODCVL un montant de 60 824 € soit un total de 103 207 €.

**DIT** que le montant de cet acompte sera inscrit au budget - chapitre 011-fonction 255.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

**Pour extrait conforme,  
Corinne DUPONT,**



**Maire de Mitry-Mory**